



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DATAR

Question écrite n° 73363

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le récent rapport annuel de la Cour des comptes consacré à la DATAR. La Cour souligne la mauvaise articulation entre l'échelon central et les échelons déconcentrés. Pour la prime d'aménagement du territoire (PAT), les préfets n'accordent pas suffisamment d'attention aux règles de cumul des aides édictées par Bruxelles. D'autres critiques concernent le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) dont la gestion locale reste floue. Il lui demande la suite qu'il envisage de réserver à ces critiques pour une meilleure gestion des fonds publics (La Lettre du Maire - n° 1292 - 5 février 2002) par les préfets placés sous son autorité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73363

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 février 2002, page 1049